



MAIRIE DE CERIZAY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2023

Sont présents : M. Johnny BROSSEAU, M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, M. Jean-Pierre BODIN, Mme Stéphanie BOYARD, M. Yannick FORTIN, Mme Marie-Line BOTTON, M. Jacky AUBINEAU, Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, Mme Renée SICAUD, M. Jean-Marie MERLET, M. Patrick ROBIN, M. Régis BAUDOUIN, M. Gilles CLOCHARD, Mme Lurdes LOPES, M. Dobromir DOSEV, Mme Nathalie MUNAR, Mme Katy MORELLE, M. Cédric VION, M. Benoît BELGY, Mme Chantal APPARAILLY, Mme Isabelle MOINET, M. Aurélien DUFRESE.

Absents/Excusés : M. Arnaldo PEREIRA, Mme Carole PAREDES, Mme Aurélie ALLOUY.

Pouvoirs : A ALLOUY à J BROSSEAU

Secrétaire de séance : Pierrette AUGER

Convocation : le 19 septembre 2023

DEL N°20230925-01 – Cession immeuble – 1 passage de la Jetterie – Appel à Projet

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la procédure d'appel à projet initiée par la Commune de Cerizay ;

Vu le projet présenté par M. Xavier CADU ;

Vu l'offre ferme et définitive faite par le candidat ;

Vu l'avis émis par le jury réuni en date du 6 juillet 2023 ;



Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CÈDE l'immeuble sis sur les parcelles cadastrées BY 213 et BY 214, d'une contenance cadastrale respective de 105 et 112 m² à M. Xavier CADU, domicilié 29 bis avenue du Gal de Gaulle, pour la somme de 20 000 € (vingt mille euros) ;

DIT que l'appel à projet sera annexé à l'acte de vente ;

DIT que les frais d'acte seront à la charge de l'acheteur ;

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution des présentes.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de Séance,

Pierrette AUGER

Le Maire,

Johnny BROUSSEAU



MAIRIE DE CERIZAY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2023

Sont présents : M. Johnny BROSSEAU, M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, M. Jean-Pierre BODIN, Mme Stéphanie BOYARD, M. Yannick FORTIN, Mme Marie-Line BOTTON, M. Jacky AUBINEAU, Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, Mme Renée SICAUD, M. Jean-Marie MERLET, M. Patrick ROBIN, M. Régis BAUDOIN, M. Gilles CLOCHARD, Mme Lurdes LOPES, M. Dobromir DOSEV, Mme Nathalie MUNAR, Mme Katy MORELLE, M. Cédric VION, M. Benoît BELGY, Mme Chantal APPARAILLY, Mme Isabelle MOINET, M. Aurélien DUFRESE.

Absents/Excusés : M. Arnaldo PEREIRA, Mme Carole PAREDES, Mme Aurélie ALLOUY.

Pouvoirs : A ALLOUY à J BROSSEAU

Secrétaire de séance : Pierrette AUGER

Convocation : le 19 septembre 2023

DEL N°20230925-02 – Décision modificative n°1 – Budget principal

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et L.2311-5 et R.2311-11 ET suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 mars 2023 portant adoption du budget primitif ;

Vu la proposition budgétaire modificative N°1 ci-annexée ;

Considérant les ajustements budgétaires nécessaires ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte la décision modificative n°1 du budget principal de la ville ;

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution des présentes.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de Séance,



Pierrette AUGER

Le Maire,



Johnny BROSSEAU





MAIRIE DE CERIZAY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2023

Sont présents : M. Johnny BROSSEAU, M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, M. Jean-Pierre BODIN, Mme Stéphanie BOYARD, M. Yannick FORTIN, Mme Marie-Line BOTTON, M. Jacky AUBINEAU, Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, Mme Renée SICAUD, M. Jean-Marie MERLET, M. Patrick ROBIN, M. Régis BAUDOIN, M. Gilles CLOCHARD, Mme Lurdes LOPES, M. Dobromir DOSEV, Mme Nathalie MUNAR, Mme Katy MORELLE, M. Cédric VION, M. Benoît BELGY, Mme Chantal APPARAILLY, Mme Isabelle MOINET, M. Aurélien DUFRESE.

Absents/Excusés : M. Arnaldo PEREIRA, Mme Carole PAREDES, Mme Aurélie ALLOUY.

Pouvoirs : A ALLOUY à J BROSSEAU

Secrétaire de séance : Pierrette AUGER

Convocation : le 19 septembre 2023

DEL N°20230925-03 – Décision modificative n°1 – Budget PEN

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et L.2311-5 et R.2311-11 ET suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 mars 2023 portant adoption du budget primitif ;

Vu la proposition budgétaire modificative N°1 ci annexée ;

Considérant les ajustements budgétaires nécessaires ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte la décision modificative n°1 du budget PEN ;

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution des présentes.



Pour extrait conforme,

La Secrétaire de Séance,



Pierrette AUGER

Le Maire,

Johnny BROSSEAU

MAIRIE DE CERIZAY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2023

Sont présents : M. Johnny BROSSEAU, M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, M. Jean-Pierre BODIN, Mme Stéphanie BOYARD, M. Yannick FORTIN, Mme Marie-Line BOTTON, M. Jacky AUBINEAU, Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, Mme Renée SICAUD, M. Jean-Marie MERLET, M. Patrick ROBIN, M. Régis BAUDOUIN, M. Gilles CLOCHARD, Mme Lurdes LOPES, M. Dobromir DOSEV, Mme Nathalie MUNAR, Mme Katy MORELLE, M. Cédric VION, M. Benoît BELGY, Mme Chantal APPARAILLY, Mme Isabelle MOINET, M. Aurélien DUFRESE.

Absents/Excusés : M. Arnaldo PEREIRA, Mme Carole PAREDES, Mme Aurélie ALLOUY.

Pouvoirs : A ALLOUY à J BROSSEAU

Secrétaire de séance : Pierrette AUGER

Convocation : le 19 septembre 2023

DEL N°20230925-04 – Avance remboursable - Association « Etpourquoipas ? »

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29 ;

Vu la demande de l'association Etpourquoipas pour un soutien financier ;

Vu la délibération n°20230703-12 du conseil municipal du 3 juillet 2023 ;

Considérant le bilan financier présenté par l'association ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

TRANSORME la subvention exceptionnelle de 3 600€ en une avance remboursable d'un montant de 3 600€ selon les conditions reprises dans la convention annexée ;

INSCRIT dans le cadre de la décision budgétaire modificative les crédits nécessaires à la transformation de la subvention en avance remboursables ;

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution des présentes.



La Secrétaire de Séance,



Pierrette AUGER

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Johnny BROSSEAU



MAIRIE DE CERIZAY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2023

Sont présents : M. Johnny BROSSEAU, M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, M. Jean-Pierre BODIN, Mme Stéphanie BOYARD, M. Yannick FORTIN, Mme Marie-Line BOTTON, M. Jacky AUBINEAU, Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, Mme Renée SICAUD, M. Jean-Marie MERLET, M. Patrick ROBIN, M. Régis BAUDOIN, M. Gilles CLOCHARD, Mme Lurdes LOPES, M. Dobromir DOSEV, Mme Nathalie MUNAR, Mme Katy MORELLE, M. Cédric VION, M. Benoît BELGY, Mme Chantal APPARAILLY, Mme Isabelle MOINET, M. Aurélien DUFRESE.

Absents/Excusés : M. Arnaldo PEREIRA, Mme Carole PAREDES, Mme Aurélie ALLOUY.

Pouvoirs : A ALLOUY à J BROSSEAU

Secrétaire de séance : Pierrette AUGER

Convocation : le 19 septembre 2023

DEL N°20230925-05 – Affectation des résultats 2022 – Budget principal

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L2311-5 et R.2311-11 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n°20230327-02 en date du 27 mars 2023 ;

Vu la différence constatée sur les comptes à la trésorerie ;

Il est proposé de reprendre les résultats 2022 suivants :

Section de fonctionnement :	+1 189 498 €
Section d'investissement :	- 132 302,60 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

RETIRE la délibération n°20230327-02 adoptée le 27 mars 2023 ;

AFFECTE au compte 1068, la totalité du résultat 2022, soit un montant de 1 189 498 € ;

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution des présentes.



La Secrétaire de Séance,



Pierrette AUGER

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Johnny BROSSEAU



MAIRIE DE CERIZAY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2023

Sont présents : M. Johnny BROSSEAU, M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, M. Jean-Pierre BODIN, Mme Stéphanie BOYARD, M. Yannick FORTIN, Mme Marie-Line BOTTON, M. Jacky AUBINEAU, Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, Mme Renée SICAUD, M. Jean-Marie MERLET, M. Patrick ROBIN, M. Régis BAUDOIN, M. Gilles CLOCHARD, Mme Lurdes LOPES, M. Dobromir DOSEV, Mme Nathalie MUNAR, Mme Katy MORELLE, M. Cédric VION, M. Benoît BELGY, Mme Chantal APPARAILLY, Mme Isabelle MOINET, M. Aurélien DUFRESE.

Absents/Excusés : M. Arnaldo PEREIRA, Mme Carole PAREDES, Mme Aurélie ALLOUY.

Pouvoirs : A ALLOUY à J BROSSEAU

Secrétaire de séance : Pierrette AUGER

Convocation : le 19 septembre 2023

DEL N°20230925-06 – Pertes irrécouvrables - Admission en non-valeur

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L2121-29, L2321-2, R2321-2 et R2321-3 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 ;

Considérant que, pour permettre l'apurement de ses comptes, Mr le trésorier a dressé des états de produits irrécouvrables ;

Considérant que les différentes procédures de recouvrement engagées par Mr le Trésorier n'ont pu aboutir ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PRONONCE l'admission en non-valeur pour un total de produits de 576,29 € au titre du budget principal comme précisé en annexe à la présente ;

PROCEDE aux écritures comptables nécessaires (compte 6541) ;

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution des présentes.

La Secrétaire de Séance,



Pierrette AUGER

Pour extrait conforme,

Le Maire,




Johnny BROSSEAU



MAIRIE DE CERIZAY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2023

Sont présents : M. Johnny BROSSEAU, M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, M. Jean-Pierre BODIN, Mme Stéphanie BOYARD, M. Yannick FORTIN, Mme Marie-Line BOTTON, M. Jacky AUBINEAU, Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, Mme Renée SICAUD, M. Jean-Marie MERLET, M. Patrick ROBIN, M. Régis BAUDOUIN, M. Gilles CLOCHARD, Mme Lurdes LOPES, M. Dobromir DOSEV, Mme Nathalie MUNAR, Mme Katy MORELLE, M. Cédric VION, M. Benoît BELGY, Mme Chantal APPARAILLY, Mme Isabelle MOINET, M. Aurélien DUFRESE.

Absents/Excusés : M. Arnaldo PEREIRA, Mme Carole PAREDES, Mme Aurélie ALLOUY.

Pouvoirs : A ALLOUY à J BROSSEAU

Secrétaire de séance : Pierrette AUGER

Convocation : le 19 septembre 2023

DEL N°20230925-07 – Constitution d'une provision pour créances douteuses

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles R2321-2 et R2321-3 ;

Vu la nomenclature comptable M 57 ;

Considérant que la méthode retenue pour fixer le montant de la provision à constater peut-être l'application la durée de non-recouvrement au-delà de 2 ans ;

Considérant que l'état des restes à recouvrer au 26 juillet 2023, transmis par le trésorier, laisse apparaître des sommes dont le recouvrement est potentiellement compromis ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de constituer une provision pour risques pour un montant de 2 246,17€ pour 2023 au compte 6817 ;

PRÉCISE que cette prévision fera l'objet d'un examen annuel ;

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution des présentes.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de Séance,



Pierrette AUGER

Le Maire,



Johnny BROSSEAU

MAIRIE DE CERIZAY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2023

Sont présents : M. Johnny BROSSEAU, M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, M. Jean-Pierre BODIN, Mme Stéphanie BOYARD, M. Yannick FORTIN, Mme Marie-Line BOTTON, M. Jacky AUBINEAU, Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, Mme Renée SICAUD, M. Jean-Marie MERLET, M. Patrick ROBIN, M. Régis BAUDOUIN, M. Gilles CLOCHARD, Mme Lurdes LOPES, M. Dobromir DOSEV, Mme Nathalie MUNAR, Mme Katy MORELLE, M. Cédric VION, M. Benoît BELGY, Mme Chantal APPARAILLY, Mme Isabelle MOINET, M. Aurélien DUFRESE.

Absents/Excusés : M. Arnaldo PEREIRA, Mme Carole PAREDES, Mme Aurélie ALLOUY.

Pouvoirs : A ALLOUY à J BROSSEAU

Secrétaire de séance : Pierrette AUGER

Convocation : le 19 septembre 2023

DEL N°20230925-08 – Dossier « Coup de Pouce »

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-29 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 31 août 2011 instituant le règlement de l'aide « Coup de Pouce » ;

Vu la demande de Madame Ariane DOSSA en date du 03/06/2023 pour bénéficier de l'aide « Coup de Pouce » ;

Considérant que le dossier de demande d'aide est complet ;

Considérant qu'au vu des pièces présentées, le règlement du dispositif « Coup de pouce » permet d'octroyer une aide de 259,25 € ;

Considérant les crédits inscrits au budget 2023, chapitre 65 compte 6574 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de verser une aide financière d'un montant de 259,25 € à Mme Ariane DOSSA ;

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution des présentes.

La Secrétaire de Séance,



Pierrette AUGER

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Johnny BROSSEAU

MAIRIE DE CERIZAY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2023

Sont présents : M. Johnny BROSSEAU, Mme Rachel MERLET, M. Jean-Pierre BODIN, Mme Stéphanie BOYARD, M. Yannick FORTIN, Mme Marie-Line BOTTON, M. Jacky AUBINEAU, Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, Mme Renée SICAUD, M. Jean-Marie MERLET, M. Patrick ROBIN, M. Régis BAUDOUIN, M. Gilles CLOCHARD, Mme Lurdes LOPES, M. Dobromir DOSEV, Mme Nathalie MUNAR, Mme Katy MORELLE, M. Cédric VION, M. Benoît BELGY, Mme Chantal APPARAILLY, Mme Isabelle MOINET, M. Aurélien DUFRESE.

Absents/Excusés : M. Arnaldo PEREIRA, Mme Carole PAREDES, Mme Aurélie ALLOUY.

Pouvoirs : A ALLOUY à J BROSSEAU

Secrétaire de séance : Pierrette AUGER

Convocation : le 19 septembre 2023

DEL N°20230925-09 – Transport scolaire 2023-2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2121-29 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais du 18 février 2020, relative à la tarification des transports scolaires sur son territoire ;

Considérant les tarifs délibérés par la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais pour la rentrée scolaire de septembre 2023 suivants :

- Forfait annuel de 75€
- Forfait annuel de 50€ à partir du 2ème enfant du même foyer fiscal, inscrit sur les lignes maternelle/élémentaires.
- Forfait RPI (pour les trajets école-école ou APS-école) de 30€

Considérant que l'accès à la navette scolaire entre les écoles nécessite pour les familles de s'acquitter du titre de transport qui donne accès à l'ensemble du réseau ;

Considérant que la commune souhaite poursuivre la prise en charge des titres de transports uniquement pour les familles utilisatrices des navettes entre sites scolaires et/ou périscolaires ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de poursuivre la prise en charge des titres de transports par la commune uniquement pour les familles utilisatrices des navettes entre l'école Jean Moulin et l'école Ernest Pérochon, entre l'école Pérochon et le site périscolaire de l'école Jean Moulin et entre le site scolaire du 25 août de l'école François d'Assise et le site périscolaire du Raffou ;

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution des présentes.

La Secrétaire de Séance,



Pierrette AUGER

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Johnny BROSSEAU

MAIRIE DE CERIZAY

----- DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL -----

Séance du 25 septembre 2023

Sont présents : M. Johnny BROSSEAU, M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, M. Jean-Pierre BODIN, Mme Stéphanie BOYARD, M. Yannick FORTIN, Mme Marie-Line BOTTON, M. Jacky AUBINEAU, Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, Mme Renée SICAUD, M. Jean-Marie MERLET, M. Patrick ROBIN, M. Régis BAUDOUIN, M. Gilles CLOCHARD, Mme Lurdes LOPES, M. Dobromir DOSEV, Mme Nathalie MUNAR, Mme Katy MORELLE, M. Cédric VION, M. Benoît BELGY, Mme Chantal APPARAILLY, Mme Isabelle MOINET, M. Aurélien DUFRESE.

Absents/Excusés : M. Arnaldo PEREIRA, Mme Carole PAREDES, Mme Aurélie ALLOUY.

Pouvoirs : A ALLOUY à J BROSSEAU

Secrétaire de séance : Pierrette AUGER

Convocation : le 19 septembre 2023

DEL N°20230925-10 – Dénomination de voies

Dans le cadre des travaux de réalisation du futur lotissement Champ de la Fontaine, il convient de procéder au nommage des voies afin de faciliter la fourniture des services publics et d'autres services commerciaux.

Il est proposé :

- Rue du Champ de la Fontaine
- Chemin de la Savonnerie
- Passage du stade
- Impasse de la source.

La délibération suivante est adoptée :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-29 ;

Considérant la nécessité de dénommer les voies du lotissement Champ de la Fontaine ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la dénomination des voies du lotissement Champ de la Fontaine :

- Rue du Champ de la Fontaine
- Chemin de la Savonnerie
- Passage du stade
- Impasse de la source

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution des présentes.

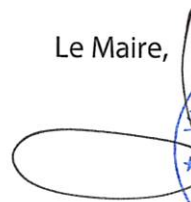

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de Séance,



Pierrette AUGER

Le Maire,

Johnny BROSSÉAU



MAIRIE DE CERIZAY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2023

Sont présents : M. Johnny BROSSEAU, M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, M. Jean-Pierre BODIN, Mme Stéphanie BOYARD, M. Yannick FORTIN, Mme Marie-Line BOTTON, M. Jacky AUBINEAU, Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, Mme Renée SICAUD, M. Jean-Marie MERLET, M. Patrick ROBIN, M. Régis BAUDOUIN, M. Gilles CLOCHARD, Mme Lurdes LOPES, M. Dobromir DOSEV, Mme Nathalie MUNAR, Mme Katy MORELLE, M. Cédric VION, M. Benoît BELGY, Mme Chantal APPARAILLY, Mme Isabelle MOINET, M. Aurélien DUFRESE.

Absents/Excusés : M. Arnaldo PEREIRA, Mme Carole PAREDES, Mme Aurélie ALLOUY.

Pouvoirs : A ALLOUY à J BROSSEAU

Secrétaire de séance : Pierrette AUGER

Convocation : le 19 septembre 2023

DEL N°20230925-11 – Dénomination de voies

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-29 ;

Considérant qu'à la suite de certaines mutations immobilières ou travaux de voirie, il est nécessaire de procéder à des dénominations de voies ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la dénomination de la voie communale adjacente au chemin des Quatre Chemins, desservant une zone d'activités économiques :

- Allée des Quatre Chemins ;

APPROUVE la dénomination de la voie communale adjacente à la rue du Chat Botté, desservant le cabinet de kinésithérapie :

- Impasse Maryse Bastié ;

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution des présentes.

La Secrétaire de Séance,



Pierrette AUGER

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Johnny BROSSÉAU



MAIRIE DE CERIZAY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2023

Sont présents : M. Johnny BROSSEAU, M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, M. Jean-Pierre BODIN, Mme Stéphanie BOYARD, M. Yannick FORTIN, Mme Marie-Line BOTTON, M. Jacky AUBINEAU, Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, Mme Renée SICAUD, M. Jean-Marie MERLET, M. Patrick ROBIN, M. Régis BAUDOIN, M. Gilles CLOCHARD, Mme Lurdes LOPES, M. Dobromir DOSEV, Mme Nathalie MUNAR, Mme Katy MORELLE, M. Cédric VION, M. Benoît BELGY, Mme Chantal APPARAILLY, Mme Isabelle MOINET, M. Aurélien DUFRESE.

Absents/Excusés : M. Arnaldo PEREIRA, Mme Carole PAREDES, Mme Aurélie ALLOUY.

Pouvoirs : A ALLOUY à J BROSSEAU

Secrétaire de séance : Pierrette AUGER

Convocation : le 19 septembre 2023

DEL N°20230925-12 – Demande de subvention Agglorenov – Primo-accédant - 61 avenue du général de Gaulle

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-29 ;

Vu la mise en œuvre du programme Intercommunal "Cœur de bourg, cœur de vie" et les démarches de revitalisation enclenchées sur le territoire notamment en matière d'habitat et d'économie ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération en date du 28 septembre 2021 adoptant la mise en œuvre d'un programme d'amélioration de l'habitat privé en Bocage Bressuirais avec la mise en place d'une OPAH RU multisites, d'une OPAH Centres-bourgs et d'un programme local associé ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°2021/10/11-11 en date du 11 octobre 2021 approuvant la mise en place de l'opération "Soutien aux projets d'embellissement des façades en cœur de bourg et de ville" dans le cadre du programme AggloRénov ;

Vu les délibérations du Conseil municipal n°2022/10/24-11 en date du 24 octobre 2022 et n°2023/07/03-11 en date du 03 juillet 2023 approuvant les nouvelles modalités d'attribution pour les cinq règlements du programme AggloRénov ;

Considérant que dans le cadre de cette opération, Mme Isabelle LEBECQ a déposé un dossier de demande de subvention pour un montant de travaux de 13 587,51 € HT ;

Considérant l'avis favorable rendu le 07 septembre 2023 par la commission d'attribution des aides du programme AggloRénov, pour le versement d'une subvention par l'Agglomération du Bocage Bressuirais, d'un montant de 2 717,00 € ;

Considérant que compte tenu des éléments de la demande, Mme Isabelle LEBECQ peut bénéficier d'un abondement de la Commune de 20% des dépenses hors taxes plafonné à 3 000,00 € ;

Considérant que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2023 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCORDE au titre de l'opération "Soutien aux primo-accédants en cœur de bourg et de ville" dans le cadre du programme AggloRénov, une aide de 2 717,00 € à Mme Isabelle LEBECQ, après achèvement des travaux ;

FIXE la durée d'amortissement de cette subvention d'équipement à 5 ans ;

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution des présentes.


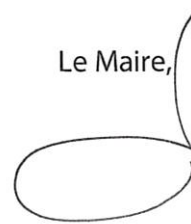
La Secrétaire de Séance,



Pierrette AUGER

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Johnny BROUSSEAU

MAIRIE DE CERIZAY

----- DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL -----

Séance du 25 septembre 2023

Sont présents : M. Johnny BROSSEAU, M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, M. Jean-Pierre BODIN, Mme Stéphanie BOYARD, M. Yannick FORTIN, Mme Marie-Line BOTTON, M. Jacky AUBINEAU, Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, Mme Renée SICAUD, M. Jean-Marie MERLET, M. Patrick ROBIN, M. Régis BAUDOIN, M. Gilles CLOCHARD, Mme Lurdes LOPES, M. Dobromir DOSEV, Mme Nathalie MUNAR, Mme Katy MORELLE, M. Cédric VION, M. Benoît BELGY, Mme Chantal APPARAILLY, Mme Isabelle MOINET, M. Aurélien DUFRESE.

Absents/Excusés : M. Arnaldo PEREIRA, Mme Carole PAREDES, Mme Aurélie ALLOUY.

Pouvoirs : A ALLOUY à J BROSSEAU

Secrétaire de séance : Pierrette AUGER

Convocation : le 19 septembre 2023

DEL N°20230925-13 – Conventions de branchement au profit de GEREDIS – 23 avenue du Gal Marigny

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2241-1 et suivants ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L.1111-1 et L.2111-1 à L.2111-3 ;

Considérant la nécessité d'établir, au profit de la société GEREDIS, une convention de branchement en vue de la mise en place d'un coffret de réseau électrique, sur la parcelle, propriété de la commune, cadastrée section BX numéro 235 (pose encadrée) ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention de branchement pour l'établissement d'un coffret de réseau électrique à basse tension (BTA), au profit de la société GEREDIS, sur la parcelle, propriété de la commune, cadastrée section BX numéro 235 ;

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution des présentes.



La Secrétaire de Séance,



Pierrette AUGER

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Johnny BROSSÉAU

MAIRIE DE CERIZAY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2023

Sont présents : M. Johnny BROSSEAU, M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, M. Jean-Pierre BODIN, Mme Stéphanie BOYARD, M. Yannick FORTIN, Mme Marie-Line BOTTON, M. Jacky AUBINEAU, Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, Mme Renée SICAUD, M. Jean-Marie MERLET, M. Patrick ROBIN, M. Régis BAUDOIN, M. Gilles CLOCHARD, Mme Lurdes LOPES, M. Dobromir DOSEV, Mme Nathalie MUNAR, Mme Katy MORELLE, M. Cédric VION, M. Benoît BELGY, Mme Chantal APPARAILLY, Mme Isabelle MOINET, M. Aurélien DUFRESE.

Absents/Excusés : M. Arnaldo PEREIRA, Mme Carole PAREDES, Mme Aurélie ALLOUY.

Pouvoirs : A ALLOUY à J BROSSEAU

Secrétaire de séance : Pierrette AUGER

Convocation : le 19 septembre 2023

DEL N°20230925-14 – Conventions de branchement au profit de GEREDIS – rue des Pierrières

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2241-1 et suivants ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L.1111-1 et L.2111-1 à L.2111-3 ;

Considérant la nécessité d'établir, au profit de la société GEREDIS, une convention de branchement en vue de la mise en place d'un coffret de réseau électrique, sur la parcelle, propriété de la commune, cadastrée section BY numéro 50 (pose en saillie) ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention de branchement pour l'établissement d'un coffret de réseau électrique à basse tension (BTA), au profit de la société GEREDIS, sur la parcelle, propriété de la commune, cadastrée section BY numéro 50 ;

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution des présentes.

La Secrétaire de Séance,



Pierrette AUGER

Pour extrait conforme,

Le Maire,




Johnny BROSSÉAU

MAIRIE DE CERIZAY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2023

Sont présents : M. Johnny BROSSEAU, M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, M. Jean-Pierre BODIN, Mme Stéphanie BOYARD, M. Yannick FORTIN, Mme Marie-Line BOTTON, M. Jacky AUBINEAU, Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, Mme Renée SICAUD, M. Jean-Marie MERLET, M. Patrick ROBIN, M. Régis BAUDOUIN, M. Gilles CLOCHARD, Mme Lurdes LOPES, M. Dobromir DOSEV, Mme Nathalie MUNAR, Mme Katy MORELLE, M. Cédric VION, M. Benoît BELGY, Mme Chantal APPARAILLY, Mme Isabelle MOINET, M. Aurélien DUFRESE.

Absents/Excusés : M. Arnaldo PEREIRA, Mme Carole PAREDES, Mme Aurélie ALLOUY.

Pouvoirs : A ALLOUY à J BROSSEAU

Secrétaire de séance : Pierrette AUGER

Convocation : le 19 septembre 2023

DEL N°20230925-15 – Tarification locations salles

Vu Le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22 ;

Vu le tableau ci-annexé ;

Considérant qu'il y a lieu de faire évoluer les tarifs de location des salles La Griotte et Léo Lagrange selon les documents annexés à la présente applicable à partir du 1^{er} janvier 2024 ;

Considérant que les tarifs d'intervention d'un agent communal (ménage, régisseur, CTM, ...) font l'objet d'une autre délibération ;

Considérant que les conditions de location sont définies dans un contrat signé au préalable par le preneur, celui-ci comprend notamment les conditions suivantes :

- Acceptation du règlement intérieur ;

- Versement du montant total de la location à la signature du contrat ;
- Coût de la location au tarif en vigueur le jour de la location ;
- Facturation de pénalités si les conditions d'état général ne sont pas conformes à celles spécifiées lors de l'état des lieux ;
- Nécessité pour certains évènements de la présence d'un SSIAP 1 (Service de sécurité incendie et d'assistance aux personnes) ;

Considérant que si nécessaire ces tarifs peuvent être adaptés ou modifiés par décision du Maire ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE, à compter du 1^{er} janvier 2024, les tarifs de location des salles La Griotte et Léo Lagrange tels que reportés en annexes à la présente délibération ;

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution des présentes.



La Secrétaire de Séance,



Pierrette AUGER

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Johnny BROSSEAU



MAIRIE DE CERIZAY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2023

Sont présents : M. Johnny BROSSEAU, M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, M. Jean-Pierre BODIN, Mme Stéphanie BOYARD, M. Yannick FORTIN, Mme Marie-Line BOTTON, M. Jacky AUBINEAU, Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, Mme Renée SICAUD, M. Jean-Marie MERLET, M. Patrick ROBIN, M. Régis BAUDOUIIN, M. Gilles CLOCHARD, Mme Lurdes LOPES, M. Dobromir DOSEV, Mme Nathalie MUNAR, Mme Katy MORELLE, M. Cédric VION, M. Benoît BELGY, Mme Chantal APPARAILLY, Mme Isabelle MOINET, M. Aurélien DUFRESE.

Absents/Excusés : M. Arnaldo PEREIRA, Mme Carole PAREDES, Mme Aurélie ALLOUY.

Pouvoirs : A ALLOUY à J BROSSEAU

Secrétaire de séance : Pierrette AUGER

Convocation : le 19 septembre 2023

DEL N°20230925-16 – Convention de partenariat avec la SARL SCIC Cinémas du Bocage

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Considérant que la sensibilisation au 7^{ème} art est un des axes majeurs de la politique culturelle de la Ville de Cerizay pour la saison 2023-2024 ;

Considérant qu'il y a lieu d'établir une convention entre la Commune de Cerizay et la SARL SCIC Cinémas Bocage afin de fixer les rôles de chacune des parties et de déterminer la participation financière de la Ville pour ses actions en direction des scolaires, des seniors et du grand public ;

Considérant les crédits inscrits au budget principal ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention de partenariat, telle ajoutée à la présente, entre la ville et la SARL SCIC Cinémas Bocage pour la saison 2023-2024 ;

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution des présentes.



Pour extrait conforme,

La Secrétaire de Séance,



Pierrette AUGER

Le Maire,

Johnny BROUSSEAU



MAIRIE DE CERIZAY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2023

Sont présents : M. Johnny BROSSEAU, M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, M. Jean-Pierre BODIN, Mme Stéphanie BOYARD, M. Yannick FORTIN, Mme Marie-Line BOTTON, M. Jacky AUBINEAU, Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, Mme Renée SICAUD, M. Jean-Marie MERLET, M. Patrick ROBIN, M. Régis BAUDOUIN, M. Gilles CLOCHARD, Mme Lurdes LOPES, M. Dobromir DOSEV, Mme Nathalie MUNAR, Mme Katy MORELLE, M. Cédric VION, M. Benoît BELGY, Mme Chantal APPARAILLY, Mme Isabelle MOINET, M. Aurélien DUFRESE.

Absents/Excusés : M. Arnaldo PEREIRA, Mme Carole PAREDES, Mme Aurélie ALLOUY.

Pouvoirs : A ALLOUY à J BROSSEAU

Secrétaire de séance : Pierrette AUGER

Convocation : le 19 septembre 2023

DEL N°20230925-17 – Règlement du jeu-concours « vivre mon cinéma »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le projet de règlement intérieur du jeu-concours "Vivre mon cinéma" annexé à la présente ;

Considérant que l'organisation d'un jeu-concours dont les récompenses se composent de tickets de cinéma est de nature à encourager et faciliter l'accès à une culture cinématographique ;

Considérant la nécessité d'établir un règlement pour définir les modalités du jeu concours ;

Considérant les crédits inscrits au budget principal ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le règlement intérieur du jeu-concours "Vivre mon cinéma" tel qu'annexé à la présente ;

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution des présentes.



La Secrétaire de Séance,



Pierrette AUGER

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Johnny BROSSÉAU (Deux-Sèvres)